

# EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023



Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 23

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

**Etait absent** : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2024 pour le Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au titre des expositions temporaires, des acquisitions d'œuvres, de la conservation préventive et de la restauration d'œuvres et de l'éducation artistique et culturelle**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Conseil Municipal peut voter une délibération globale l'autorisant à demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des subventions aussi élevées que possible pour les actions du Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :
  - organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
  - actions d'éducation artistique et culturelle
  - acquisitions d'œuvres
  - conservation préventive et restauration d'œuvres
  - autres dispositifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Sollicite** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de l'année 2024, des subventions aussi élevées que possible pour financer les actions du Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :

- organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
- actions d'éducation artistique et culturelle
- acquisitions d'œuvres
- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

**2 - Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.

**3 - La recette** en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

**4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 15 DEC. 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 15 DEC. 2023

023 - 12/12/2023